

Recours au Règlement

LES USINES D'EAU LOURDE À GENTILLY

Question n° 1273—**M. Lambert (Bellechasse):**

Depuis le début du programme de construction d'usines d'eau lourde à Gentilly, a) combien le gouvernement canadien a-t-il déboursé pour (i) Gentilly I (ii) Gentilly II, b) quelles sont les dépenses prévues pour Gentilly III?

2. Quelle est la contribution financière de l'Hydro-Québec au gouvernement du Québec pour chacune de ces usines?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): L'Énergie atomique du Canada Ltée déclare ce qui suit:

1. a) (i) 164.5 million de dollars; (ii) 137 millions de dollars (prêt à l'Hydro-Québec); (iii) Aucune participation du gouvernement fédéral n'a été approuvée pour Gentilly III.

2. L'AECL n'est pas au courant des contributions financières qui se font entre le gouvernement du Québec et son service public d'électricité (Hydro-Québec).

* * *

[Français]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si la question n° 359 pouvait être transformée en ordre de dépôt de documents, ce document serait déposé immédiatement.

[Texte]

L'AIDE EXTÉRIEURE

Question n° 359—**M. Caouette (Témiscamingue):**

1. Du 1^{er} janvier 1945 au 31 décembre 1976, le Canada a-t-il prêté des sommes d'argent dans le cadre de l'aide extérieure ou pour toute autre raison et, dans l'affirmative, a) combien, b) à quels pays, c) quand, d) à quel taux d'intérêt et e) pour combien de temps?

2. Quelle portion de ces sommes a été remboursée par quel pays et à quelles dates au cours de la même période?

3. Des portions de ces prêts ont-elles été remises ou annulées sans remboursement et, dans l'affirmative, a) au profit de quel pays, b) quand, c) pour quelles raisons, d) de quel droit ces annulations de dettes ont-elles été accordées?

(Le document est déposé.)

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. EPP—RECTIFICATION DU COMPTE RENDU OFFICIEL

M. Epp: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos de la façon dont on répond aux questions. Je ne voudrais pas retarder la Chambre, mais je dois quand même expliquer la situation.

Par la question n° 1394, le député de Lisgar (M. Murta) s'enquerraient de l'organisation et la propriété de Thunderbird Lodge, située à Wrong Lake au Manitoba. Le député demandait qui était le propriétaire de l'établissement, et dans la réponse parue au hansard du 17 octobre 1977, à la page 8218, le député d'Assiniboia (M. Goodale), alors secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, a indiqué que M. D.

[M. Cullen.]

W. Gallagher était un des administrateurs de Thunderbird Lodge.

Quand M. D. W. Gallagher de Winnipeg, Manitoba, a pris connaissance de la réponse qui figure au hansard, il a écrit au député d'Assiniboia. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, j'aimerais rétablir les faits parce que cette personne n'a aucun moyen de faire rectifier le compte rendu. M. Gallagher a écrit au député d'Assiniboia pour lui dire ceci:

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il s'est écoulé un bon moment depuis le temps où le député d'Assiniboia (M. Goodale) assumait la charge de secrétaire parlementaire responsable des questions. Il faudrait que cette affaire ait un intérêt immédiat qui ne saute pas aux yeux de la présidence.

M. Epp: Je vous remercie de votre intervention, monsieur l'Orateur. Je m'y attendais. M. Gallagher vient de m'apprendre qu'il n'a jamais reçu de réponse à la lettre qu'il avait envoyée au secrétaire parlementaire pour faire une mise au point et que le hansard n'a jamais été rectifié. C'est pourquoi, avec votre permission, je vais tenter de rectifier le compte rendu.

Voici un passage de la lettre de M. Gallagher:

1. Je ne suis pas un des administrateurs de Thunderbird Lodge et je ne l'ai jamais été;

2. Je n'ai assisté à aucune réunion du conseil d'administration de Thunderbird Lodge.

3. Je n'ai, et n'ai jamais eu, rien à voir avec Thunderbird Lodge.

● (1542)

Cette lettre date du 31 octobre dernier et jusqu'ici M. Gallagher n'a reçu aucune explication et le gouvernement n'a pas jugé bon non plus de rétablir les faits à la Chambre pour qu'on apporte la rectification voulue au hansard, ce que je viens de faire.

[Français]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, je n'ai jamais reçu cette lettre de M. Gallagher, mais je vais vérifier avec mon prédécesseur pour voir ce qu'il en est exactement.

[Traduction]

M. MCKINLEY—LE RETARD À RÉPONDRE AUX QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je voudrais signaler au secrétaire parlementaire chargé de répondre aux questions inscrites au *Feuilleton* que j'ai plusieurs questions au *Feuilleton* depuis le 14 novembre; il s'agit des questions portant les numéros 560 à 673 inclusivement. On m'a avisé, dans la réponse à l'une de ces questions, que tous les renseignements qu'elles contiennent avaient été mis sur ordinateur par le ministère des Travaux publics. Mais, à mon avis, cela ne suffit pas à expliquer ce retard, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Les autres questions demeurent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.